



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°42/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le Jeudi 12 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Demande de subventions à la chambre d'agriculture des Vosges et à BIO Grand Est pour la conduite d'une démarche d'accompagnement en faveur de la restauration hors domicile

M. Franck BERTOCCHI est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques,, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MICHEL Lucette, MOUGIN Dominique, MUNIERE Jean-Luc, PAGEL Nicolas, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick.

**DATE DE
CONVOCAION**

04/12/2024

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), DEL GENINI Elisabeth, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GENTY Catherine, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul (donne pouvoir à PAGEL Nicolas), HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick (donne pouvoir à Jacques GRASSER), NEXON Gilles, PARVE Emmanuel, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GUELLAFF Kévin), RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, THIERY François, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

48

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

4

**NOMBRE DE
VOTANTS**

52

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

52

Dans le cadre du plan d'actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) mais également de la procédure de labellisation de niveau 2, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a prévu de renforcer son action afin d'accompagner les acteurs de la restauration hors domicile afin de renforcer l'approvisionnement local. L'enjeu est de travailler la mise en relation entre acheteurs et fournisseurs pour favoriser l'approvisionnement local et durable.

Les objectifs sont :

- Accompagner 7 établissements RHD via les gestionnaires et les cuisiniers à l'approvisionnement local et de qualité et au respect de la loi EGALIM : via le sourcing, la mise en relation, une phase de test puis la contractualisation ;
- Etablir un cahier des charges afin de respecter les contraintes techniques, sanitaires et économiques tout en garantissant une traçabilité intégrale ;
- Accompagner sur trois filières : viande bovine (préservé les pâturages), les légumes Bio ou en conversion et les produits laitiers ;
- Favoriser les filières respectueuses de l'environnement ainsi que l'activité économique locale en soutenant les éleveurs et producteurs labellisés et les outils du territoire comme la coopérative ADEQUAT à Rambervillers
- Valoriser les métiers de la restauration, les établissements moteurs, les agriculteurs et dynamiser le lien social.

La méthode d'intervention se présente comme suit :

- Recensement des établissements motivés et pertinents en termes de volumes ;
- Recensement des producteurs motivés et à proximité : sourcing ;
- Organisation de la rencontre entre acteurs locaux (CdA, BGE et PETR) et le gestionnaire de l'établissement ;
- Organisation d'une rencontre entre le/les producteur.s et acheteur (gestionnaire, secrétaire général, cuisinier) : diagnostic d'établissement + 3 visites de ferme ;
- Ecriture d'une fiche process pour l'organisation de l'approvisionnement et consolider la pérennité de la relation acheteur / producteur ;
- Organisation de la première livraison ;
- Assurer un rendez-vous de suivi 6 mois après la première livraison ;
- Création de supports de valorisation des producteurs et établissements intégrant la démarche.

Le calendrier de l'action se présente comme suit

- Année 2025 : accompagnement de 3 établissements ;
- Année 2026 : accompagnement de 4 établissements.

Le budget de l'action se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
Poste de dépenses	HT	TTC	Financeurs	Montant
Action hâché de l'éleveur – intervention chambre d'agriculture	9 312,00 €	11 174,40 €	DRAAF	15 609,00 €
Action hâché de l'éleveur – intervention Bio Grand est	10 200,00 €	12 240,00 €	PETR Pays d'Epinal cœur des Vosges	7 805,40 €
Total	19 512,00 €	23 414,40 €	Total	23 414,40 €

- Afin de conduire cette action, il est donc proposé d'allouer :
- Une subvention de 11 174,40 € à la chambre d'agriculture ;
 - Une subvention de 12 240,00 € à Bio Grand Est.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 088-200048726-20241212-DELIB42_2024-DE



DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVENT le rapport du Président,

DECIDENT d'allouer une subvention de 11 174,40 € à la Chambre d'Agriculture des Vosges,

DECIDENT d'allouer une subvention de 12 240,00 € à Bio Grand Est,

AUTORISENT à signer tout acte utile se rapportant à ces opérations.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick WILLEMEN

